

<p style="text-align: center;">Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises</p>	 <p style="text-align: center;">Fécamp</p>	<p style="text-align: center;">DECISION</p> <p>Objet : Ouverture d'un concours interne sur épreuves pour le recrutement d'un Technicien Hospitalier</p>	<p>N° d'ordre : 2021/032 Annule et remplace la décision n°2021/031 Date de rédaction : 22 novembre 2021 Page 1 Sur 1</p>
--	--	---	--

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de FECAMP

DECIDE

L'ouverture d'un concours interne sur épreuves en application du décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier des techniciens et techniciens supérieurs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

- **un poste de Technicien Hospitalier ouvert dans la spécialité contrôle, gestion, installation et maintenance technique.**

Peuvent être admis à concourir :

- Les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, les fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les militaires ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.
- Le concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de service auprès d'une administration, un organisme, ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre :

- un Curriculum-Vitae détaillé établi sur papier libre
- Une demande d'admission à concourir motivée établie sur papier libre
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (fourni par la Direction des Ressources Humaines)
- un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (disponible auprès de la Direction des Ressources Humaines)

Le concours interne sur épreuves comporte des épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission. Les épreuves d'admissibilité comprennent deux épreuves écrites, chacune d'une durée de deux heures et de coefficient 2.

- une épreuve consistant en la vérification, au moyen de questionnaires ou par tout autre support à constituer ou à compléter, des connaissances théoriques, notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, que l'exercice de la spécialité implique de façon courante,
- une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un technicien hospitalier dans l'exercice de ses fonctions.

L'épreuve d'admission d'une durée de 25 minutes et de coefficient 4 consiste, après une présentation succincte par le candidat de son parcours professionnel et de sa formation (5 minutes), en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, et notamment, ses connaissances administratives générales ainsi que les connaissances techniques.

Les candidatures doivent être adressées avant le 22 décembre 2021 à :

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises
100, avenue du Président François Mitterrand
76400 FECAMP

FECAMP, le 22 novembre 2021



Le Directeur,

Richard LEFEVRE

**Le Directeur Adjoint
CHI de Fécamp**

G. LAVENU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "G. Lavenu". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end. Below the signature is a short horizontal line.